



## NEWS Hors-Série Décembre 2017

### Quelques mots en Préambule

Chers Adhérents,

Même si nous vous présenterons un peu mieux et un peu plus longuement nos vœux dans nos prochaines News de rentrée, nous ne pouvons pas ne pas profiter de ce Hors-Série pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes de fin d'Année.

Nous espérons que vous et vos équipes profitez de ces quelques jours plus calmes qu'à l'habitude, pour reprendre des forces et vous préparer pour l'Année 2018.

Pendant les fêtes, l'ANACOFI reste ouverte et tous les services, bien qu'en effectifs réduits, à votre disposition.

Confraternellement

**David CHARLET   Michel FLEURIET   Patrick GALTIER   Jean-Jacques OLIVIE**

### Actualités

#### **Professionnels du Haut de bilan CIF : Rester Conseil en Investissement Financier ou non ?**

Vendredi dernier l'AMF nous a fait suivre la note presque définitive sur le sujet, bâtie par ses services. Si elle n'est pas totalement stabilisée, dans l'attente d'un avis de l'ACPR, l'AMF nous a fait savoir qu'elle pouvait être diffusée à nos membres, afin de leur permettre une réflexion éclairée.

Pour autant, à la lecture du document, certains continueront à se poser des questions, comme d'ailleurs, nous le faisons nous-mêmes.

S'il apparaît clair que les entreprises dont l'offre « exclusive » n'intègre « aucune dimension conseil » sur les Instruments Financiers et donc en pratique, qui ne donnent aucun avis sur le prix, ordonné donc, par le client vendeur, n'ont plus à être CIF, il reste que pour les autres l'analyse n'est pas si aisée.

La position AMF précise par ailleurs clairement que ceux qui sont de fait expressément exclus de l'obligation du statut CIF, peuvent se retrouver pleinement dans le cadre du placement non garanti de titres et dès lors, nécessiter un agrément ACPR.

Rappelons ici, que le cas des parts sociales n'est pas traité dans la position, ce qui signifie en l'état que les professionnels CIF ou non, qui aideraient à les céder ou à les acquérir, devraient disposer d'un agrément « Loi Hoguet » et surveiller les évolutions de Jurisprudence, puisque les dernières ont clairement rappelé que tout système s'apparentant à de l'appel public à l'épargne n'était pas envisageable sans les agréments adéquats, y compris pour des parts sociales.



---

Au-delà de ce point, nous sommes très circonspects au sujet de la frontière entre missions intégrant principalement des dimensions « corporates » ou « patrimoniales », ce qui semble définir la frontière entre réglementé ou pas.

Le document du CESR de 2010 cité en référence ne nous semble pas si clair et l'exemple même qui est pris dans la position est un exemple très précis qui par ailleurs couvrirait une forme de mission, dont nous doutons qu'elle représente fréquemment l'exclusivité des missions proposées/réalisées.

Or, nous rappelons à tous que sortir du statut de CIF ne peut s'envisager que si « toutes » les missions proposées n'en relèvent pas.

Considérant qu'en réalité, bien peu d'entreprises seront certaines de ne pas relever du CIF et que pour elles, se tromper serait potentiellement source de graves ennuis futurs, une réponse importante a été obtenue oralement pendant les échanges avec l'AMF. Nous demandons donc officiellement à la retrouver par écrit : le fait que si une entreprise CIF réalise des missions considérées comme « connexes – haut de bilan », pour ces dernières, il ne soit pas nécessaire d'appliquer les procédures CIF.

Très logiquement, en cas de doute et considérant les risques encourus et les délais très courts pour mener une réflexion de qualité, nous sommes d'avis qu'il conviendrait le plus souvent de rester CIF en 2018, le temps de mener ces fameuses analyses « in concreto » que l'AMF met en avant, tant au niveau des missions réalisées, que de l'offre globale que l'entreprise fait apparaître sur ses moyens de communication.

**Attention :** pour ceux qui le souhaiteraient, vous n'avez que jusqu'au 31 décembre pour nous envoyer votre demande de non reconduction de votre statut de CIF.

Naturellement, quel que soit le choix de nos membres, nous rappelons à tous que si l'ANACOFI-CIF continuera à accueillir et à accompagner ceux qui resteront CIF, l'ANACOFI et sa section « professionnels du conseil en finance et développement d'entreprises » restent le meilleur endroit pour leur permettre d'être informés, de mener des réflexions, des actions communes et en assurer la représentation, comme elles le font depuis 13 ans.

### **Projet PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises)**

Le 21 décembre, le Gouvernement a rendu public les premiers résultats des travaux sur le « Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises ».

Nos avis ont été transmis au travers d'organisations dont nous sommes membres et dans lesquelles nous tenons une position de nature à assurer la bonne intégration de nos avis, dans l'avis global.

La synthèse de ces travaux, ainsi que la teneur d'une consultation publique seront communiquées mi-janvier.

En complément de ce projet, les élus de La République En Marche ont lancé un grand projet de réflexion et d'action. Il est plus centré sur la réorientation de l'épargne vers les PME.

L'ANACOFI participera à l'évènement de synthèse prévu le 22 janvier.

Nous préparons notre réponse officielle à l'appel à avis et propositions lancé.

Toutefois, nous invitons nos membres qui le souhaiteraient à donner leurs avis sur : <http://www.legrandrendezvousdelinvestissementproductif.fr/>

Naturellement, nous communiquerons à ceux qui le souhaiteront, notre réponse.



---

### **Report de l'entrée en vigueur de MIF2 de 3 mois.**

Comme nous nous y attendions et l'avons compris, suite aux échanges de ces derniers mois, le Règlement Général de l'AMF a été validé avec retard, l'AMF propose donc au Gouvernement d'accepter un report de l'entrée en application de la Directive. Le délai demandé par elle est de 3 mois. Affaire à suivre.

### **Evènements à ne pas manquer**

#### **La matinée prospective de l'Institut de l'Epargne Immobilière et Foncière**

##### **2018-2019 : les vents resteront-ils favorables ?**

Croissance, inflation, taux d'intérêt, métropolisation : quelles perspectives pour l'immobilier ?

Le **25 janvier 2018** à l'auditorium Bonjean, Paris (programme en pièce jointe).

En partenariat avec l'ANACOFI IMMO.

Inscription : <http://www1.ieif.fr/mailling/diagnostics/2018/programme.html>

#### **Rappel : Convention annuelle de l'Anacofi mars 2018**

Pour information et bloquer la date dans vos agendas, notez que la Convention annuelle de l'ANACOFI se tiendra le jeudi **15 mars 2018** au Carrousel du Louvre, à Paris.

Retrouvez également l'Anacofi sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) et sur les réseaux sociaux :



Nous contacter : 01 53 25 50 80 ou [anacofi@anacofi.asso.fr](mailto:anacofi@anacofi.asso.fr) ou [anacofi-cif@anacofi.asso.fr](mailto:anacofi-cif@anacofi.asso.fr)

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : [anacofi@anacofi.asso.fr](mailto:anacofi@anacofi.asso.fr)